Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20261019-20261910_07-DE

Saint-Gérand – Croixanvec

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/10/2026
Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Marina KOPILOVA, , Antoine LE QUÉRÉ, et Valérie SABLÉ

Absente ayant donné pouvoir : Stéphane JOUANNO à Yannick GUILLAUME

Absents excusés : Vincent LANDAY, Jean-Pierre MAHÉO

A été élu secrétaire : Sophie GAUTIER

RÉFÉRENT AGRICOLE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal ;

VU les orientations territoriales et l'animation foncière agricole portées conjointement par la Communauté de Communes et le Conseil Départemental, visant à assurer le maintien de l'activité agricole et la pérennisation des exploitations existantes ;

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour la commune de disposer d'un interlocuteur local identifié, ayant une bonne connaissance du tissu agricole et des enjeux fonciers du territoire ;

CONSIDÉRANT la demande formulée auprès des communes pour constituer un réseau de référents agricoles afin de relayer les informations, d'identifier les problématiques de transmission d'exploitations et de participer aux dynamiques territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un membre de l'assemblée pour assurer cette fonction de **référent agricole.**

Monsieur Antoine LE QUÉRÉ se porte candidat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE M. Antoine LE QUÉRÉ** en qualité de **référent agricole** de la commune de SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC;

- **PRÉCISE** que le référent aura pour missions de :
 - Servir de relais d'information entre les agriculteurs de la commune, la municipalité et les instances partenaires (Chambre d'Agriculture, Département, etc.).

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20261019-20261910_07-DE

- Suivre l'évolution du foncier agricole et identifier en amont les risques de friches ou les besoins de transmission.
- Participer aux réunions ou commissions territoriales liées aux enjeux agricoles.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux autorités compétentes (Préfecture, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes : pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS

